



ADMINISTRATION SUPÉRIEURE  
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

Service de coordination des politiques publiques et du développement

Affaire suivie par : M. Joao JESSOP

**EQUIVALENT « FONDS VERT »**

**BREVE**

Le vendredi 4 août 2017,

**Création d'un « équivalent fonds vert »:**

La Ministre des Outre-mer et le Directeur général de l'Agence française de développement (AFD) ont rendu publique le 5 décembre 2016, la création d'un « **équivalent au Fonds vert** » spécifique aux 3 collectivités françaises du Pacifique : Wallis-et-Futuna, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie-française.

Une dotation de 15 millions d'euros est attribuée à cet « équivalent au fonds vert » qui permettra aux 3 collectivités françaises de répondre aux effets du changement climatique et de mettre en œuvre les politiques publiques en faveur du développement des énergies renouvelables.

Cette enveloppe est répartie selon 2 volets :

- une dotation de 13,5 millions d'euros permettant l'octroi de **prêts à taux zéro** dans la limite de 12 millions d'euros par projet à vocation environnementale (climat, biodiversité, adaptation aux effets des changements climatiques). De ce fait, au-delà de l'enveloppe budgétaire allouée, soit 13,5 millions d'euros, des taux d'intérêts sont appliqués et leur bonification revient à l'AFD.
- et 1,5 million d'euros pour un **fonds d'assistance à maîtrise d'ouvrage** (destiné à financer l'identification, la structuration et l'évaluation de ces projets financés par l'AFD).

**Rappel :**

*Le fonds vert pour le climat a été créé en 2011 par les Nations-Unies en réponse aux changements climatiques. Il a pour objectif de limiter ou réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement et d'aider les communautés vulnérables à s'adapter aux impacts déjà ressentis des changements climatiques. Cependant, en raison de leur statut les collectivités françaises ultramarines du Pacifique n'étaient pas éligibles à ce fonds.*

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Service de coordination des politiques publiques et du développement, à l'adresse suivante : [joao.jessop@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:joao.jessop@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr)